

OBJET

Cette procédure définit les dispositions prises par le prestataire Elycoop formation pour **réaliser une veille légale et réglementaire** sur le champ de **la formation professionnelle** **et en exploiter les enseignements.**

Démontrer la mise en place d'une veille légale et réglementaire et son exploitation.

réaliser une veille sur les évolutions des compétences, des métiers **et** des emplois dans ses secteurs d'intervention **et en exploiter les enseignements.**

Démontrer la mise en place d'une veille sur les thèmes de l'indicateur et son impact éventuel sur les prestations

réaliser une veille sur les innovations pédagogiques et technologiques permettant une évolution de ses prestations. **et en exploiter les enseignements**

Démontrer la mise en place d'une veille sur les thèmes de l'indicateur et son impact éventuel sur les prestations.

ENTREES	
Informations ou document nécessaires Ou qui déclenchent le processus	
Moyens matériels	<i>Ordinateur, logiciel</i>
Moyens humains	<i>Entrepreneur, Equipe support, commission amélioration</i>
SORTIES	
Informations ou Documents produits	Fiche de suivi des veilles

1. DEFINITION

Commission d'amélioration :

Composition : 5 formateurs.trices tournants (+ 1 suppléant) et 1 membre de l'équipe support (+1suppléant), définie chaque début d'année.

Fréquence : 1 réunion trimestrielle

Missions:

- analyser les informations de veille collectées via les **fiches de suivi de professionnalisation**.
- proposer des mises en oeuvre pour répondre à ces besoins et les exposer en plénière des formateurs.

2. VEILLE

2.1 Veilles des formateurs.trices

Chaque année, chaque entrepreneur.e-formateur.trice complète **la fiche de suivi de professionnalisation** soit individuellement, soit collectivement lors des moments prévus à cet effet pendant les plénières du 1er semestre.

Il/elle envoie **la fiche de suivi de professionnalisation** et les preuves par mail à contact@elycoop-formation.fr avant le 30 juin.

Chaque année, en juillet, la commission d'amélioration analyse et valide **la fiche de suivi de professionnalisation**

Elle identifie les points de veille intéressants qu'elle centralise dans le tableau **“Centralisations des résultats des veilles”**

Centre de bilan de compétences

Les formateur.trices référencés en bilan de compétences se réunissent lors de comité de pilotage afin de partager leurs pratiques, leurs expériences et effectuer une veille commune. Ce temps d'échange peut également avoir lieu lors des plénières des formateurs.

VAE – Validation des Acquis de l'Expérience

Les formateur.trices référencés en VAE – Validation des Acquis de l'Expérience se réunissent lors de comité de pilotage afin de partager leurs pratiques, leurs expériences et effectuer une veille commune. Ce temps d'échange peut également avoir lieu lors des plénières des formateurs.

2.2 Veilles de la coordination de l'OF

La coordination de l'OF réalise une veille légale et réglementaire sur le champ de la formation professionnelle en étant abonné à différentes ressources : Centre Inffo, newsletters, webinaires.

2.2 Rencontres organisées avec les OPCO

Régulièrement, un groupe de formateurs composés en fonction de leur affinité avec les thématiques rencontre des OPCO pour référencer et faire reconnaître Elycoop et ainsi obtenir pour tous des informations sur les métiers, via leurs supports d'information. Un debriefing est établi pendant les plénières des formateurs.

3. EXPLOITATION des INFORMATIONS

3.1 modification de la formation ABC de la FPC

L'Equipe support construit chaque année (ou tous les 2 ans) une session de recyclage en fonction des évolutions réglementaires. Cette formation est ouverte à tous les formateurs, formatrices.

3.2 présentation en plénière des formateurs

La commission amélioration propose et organise

- un temps dédié aux évolutions réglementaires de la formation professionnelle.
- un temps dédié aux innovations pédagogiques et technologiques

La coordination de l'OF présente les évolutions réglementaires de la formation professionnelle et sa déclinaison sur les procédures internes suite à sa veille.

La commission décide des modalités pour aborder ces sujets.

Elles peuvent changer à chaque fois : préparation par un des membres d'Elycoop Formation, invité extérieur, conférence ou atelier, etc...

A l'issue de la plénière, les actions à mettre en place sont validées et l'information est transmises à tous les formateurs.trices.